

ETAT DES LIEUX DES FILIERES CACAO-CAFE AU CAMEROUN

1- Généralités.

Le cacao, le café robusta et le café arabica constituent les principaux produits agricoles d'exportation du Cameroun avec un impact important sur le niveau de vie des populations rurales.

On estime que le cacao et les cafés sont produits par plus de 600 000 planteurs et que les activités relatives à ces filières bénéficient directement ou indirectement, à environ six millions de personnes.

Ces activités représentent entre 25 et 30% des exportations hors pétrole, soit 1,55% du PIB.

Avec la libéralisation totale de la filière intervenue entre 1995 et 1997 et confortée en 2004, la politique de développement des filières cacao-café s'articule désormais autour des trois principes ci-après :

- Renforcement de la libéralisation de la filière ;
- Promotion d'une saine et loyale concurrence entre les opérateurs de la filière ;
- Protection du producteur.

2- Dispositif juridique

-Au plan interne :

- la loi n°2004/025 du 30 décembre 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café ;
- le décret n°2005/1212/PM du 27 avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao ;
- le décret n°2005/1213/PM du 27 avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des cafés verts ;
- le décret n°2006/085 du 09 mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- le décret n°97/142 du 25 août 1997 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°91/272 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du Café ;
- l'arrêté n°0015/MINCOMMERCE/CAB du 17 août 2010 fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao.

-Au plan international :

- l'Accord International de 2001 sur le Cacao ;
- l'Accord International de 2001 sur le café, qui sera remplacé par l'Accord de 2007 ;
- la directive n°396/2005/EEC du 25 février 2005 fixant les limites maximales de résidus des pesticides dans les denrées alimentaires d'origine végétale et animale importées dans l'Union Européenne.

3- Les acteurs

3-1- Les acteurs institutionnels

Le **Ministère du Commerce** est chargé, en ce qui concerne ces filières :

- de la promotion et de la défense d'un label de qualité pour les produits à l'exportation ;
- de la recherche de nouveaux marchés pour les produits camerounais ;
- du suivi du commerce international pour les produits agricoles du pays ;
- l'élaboration des normes des instruments de mesures et de contrôle de qualité et du suivi de leur application.
- Le MINCOMMERCE assure la tutelle de l'Office National du Cacao et du Café, du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café et du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café.

L'**Office National du Cacao et du Café (ONCC)** est un établissement public administratif chargé notamment :

- Du suivi statistique des campagnes de commercialisation du cacao et du café ;
- Du suivi des activités de contrôle de qualité des produits à l'exportation ;
- Des visites techniques des installations dans les organismes chargés du contrôle de qualité, les usines et les magasins de stockage, en vue de leur agrément ;
- De la défense et de la promotion de l'image de marque de l'Origine Cameroun ;
- Du suivi des accords internationaux concernant le cacao et le café, ainsi que de la représentation du Cameroun auprès des organisations internationales, en relation avec l'Interprofession ;
- De toutes les études qui lui sont confiées par le Gouvernement dans le domaine des filières cacao et café.

L'ONCC est représenté au Conseil d'Administration de la SODECAO, au Comité de Gestion du FODECC et à la Cellule Technique de Suivi et de Coordination des filières cacao et café.

Le **Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC)**, dénommé Interprofession, est une association de droit privé organisée sous de fédération d'associations. Ces associations rassemblent les producteurs et les opérateurs des filières cacao et café.

Le CICC assure un rôle d'action, de représentation, de coordination, de liaison et d'information en faveur des opérateurs des filières cacao et café.

Le CICC est consultée sur toute question se rapportant au développement, à la commercialisation, au financement et à la taxation des opérations de commercialisation des produits.

Le CICC est représenté au Conseil d'Administration de l'ONCC, au Comité de Gestion du FODECC (50% des membres), à la Cellule Technique de Suivi et de Coordination des filières cacao et café.

Le **Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC)** créé par la loi n°2004/025 du 30 décembre 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café, a été effectivement mis en place au travers du décret n° 2006/085 du 09 mars 2006.

Le Fonds assure le financement des actions relatives :

- A l'appui et à la relance des filières cacao et café ;
- Au soutien à la recherche appliquée sur ces produits et l'amélioration de leur qualité ;
- A l'appui aux programmes de formation et d'information des opérateurs des filières ;

- A la promotion de la transformation et de la consommation locales du cacao et café.

3-2- Les autres acteurs

- Le Groupement des Exportateurs Cacao-Café(GEX) est une association professionnelle regroupant une vingtaine de membres.
- Une Association Nationale des Producteurs de Cacao et Café(ANPCC) est en cours de constitution sous la houlette du Programme d'Appui au CICC(PACICC).

4-Financement des Filières

Dans la logique de la libéralisation des filières, le Gouvernement poursuit depuis 1992, une politique d'autofinancement des outils de gestion et de relance des filières par des prélèvements directs sur les recettes à l'exportation du cacao et du café non transformés.

Ces prélèvements, dénommés redevance à l'exportation du cacao et du café, permettent de financer l'ONCC, le CICC, le FODECC, les contributions aux organisations internationales suivant la clé de répartition ci-après arrêtée par le Ministre du Commerce, en milliers de FCFA/tonne :

AFFECTATION	Depuis le 19 février 2010
FODECC	15 000
ONCC	8 000
CICC	4 000
Contributions aux OIs	2 000
TOTAL	29 000

Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences organiques, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, qui est chargé entre autres de la **promotion des investissements des moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole**, a élaboré un plan de relance des filières basé sur les cinq axes suivants :

- Développement des exploitations agricoles ;
- Développement de l'offre des intrants ;
- Amélioration de la compétitivité des produits agricoles ;
- Développement des organisations professionnelles agricoles ;
- Vulgarisation et Conseil agricoles.

S'agissant particulièrement du Programme de Développement de la Compétitivité Agricole, il comporte, entre autres composantes, l'appui à la promotion commerciale et au développement de la contractualisation entre les producteurs et leurs OPA et les autres acteurs des filières, l'appui au développement des capacités de transformation, de conservation et conditionnement des produits.

Outre les fonds publics, ces divers programmes bénéficient d'importants concours financiers extérieurs de la part de Banque Mondiale, de l'Union Européenne la banque Africaine de Développement pour ne citer que ceux-là. Le développement de la micro finance reste à cet égard le créneau de prédilection.

Le Projet d'Appui au Financement Rural, le Projet Crédit Rural Décentralisé et le Projet d'Appui au Développement de la Micro finance Rurale ont vocation d'accroître l'offre et l'accès aux services financiers ruraux adaptés.

5-Les Projets en cours

5-1 Projets initiés par le MINCOMMERCE et soumis au financement du FODECC.

- Le Projet Assainissement de la Commercialisation interne du cacao et du Café, démarré en 2009, a pour objectif le renforcement durable de la transparence et de la traçabilité des opérations de commercialisation interne du cacao et du café, par la mise en place des infrastructures de développement du marché, en l'occurrence les magasins de stockage. Il prévoit en outre l'établissement d'un système d'accès des OPA aux financements et divers services d'appui aux comités locaux de commercialisation.
- Le Projet de Renforcement et de Modernisation du Système d'Information des Filières cacao et café, démarré en 2010, vise à matérialiser l'obligation légale selon laquelle « l'Etat veille à ce que l'information sur les tendances des prix sur le marché du cacao et du café soit régulièrement et systématiquement disponible pour tout opérateur de ces filières ».

5-2 Autres Projets suivis par le MINCOMMERCE

Il s'agit ici de programmes ou projets financés généralement par des bailleurs extérieurs et qui comportent une composante market efficiency.

Tel est le cas :

- du Projet d'Amélioration de la Production et de la Commercialisation du Cacao et du Palmier à Huile(PAP2CP), financé par l'USAID et dont le volet Micro crédit se poursuit avec les Ets FIFFA, bien qu'arrivé à échéance en 2009 ;
- du Programme d'Amélioration des Conditions de vies des petits Cacaoculteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre (Cocoa livelihoods Program), financé par WCF, GTZ et USAID.

6-Autres activités dans les filières

Il s'agit essentiellement d'études et de séminaires portant sur l'amélioration du commerce et de la commercialisation du cacao et café, en partenariat avec les bailleurs de fonds multilatéraux (CNUCED, CCI, CFC, CTA, WB...)

- La Stratégie de Développement de la Filière café au Cameroun, terminée en octobre 2009 ;
- Le projet pilote d'implantation des centres d'excellence pour la valorisation du café produit au Cameroun, lancé juillet 2010 ;
- Atelier sur la création d'une bourse des produits agricoles pour l'Afrique Centrale au Cameroun, tenu en octobre 2009. Etudes de faisabilité encours avec l'appui de l'USDA ;
- Atelier d'Experts internationaux sur les enjeux de la démarche des Indications Géographiques dans le secteur du cacao-café au Cameroun, septembre 2010.

En conclusion, si on prend pour point de départ l'année 2005 et si l'on évalue les réalisations intervenues au sein des filières depuis cette période, l'on peut, sans autosatisfaction excessive, reconnaître que la dynamique de renforcement des filières cacao-café est constante, pour ce qui est de l'efficacité de la commercialisation.

Avec l'adoption récente du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et Cadre de Référence de l'Action Gouvernementale pour la période 2010-2020, une nouvelle impulsion est attendue. A cet égard, le Gouvernement estime que le principal défi à relever dans le secteur rural concerne le passage à une production rurale semi intensive et industrielle